

La maison Riff sauvée de la démolition

Le quasi-millier de signataires de la pétition contre la démolition de la maison du 23, rue du Général-Duport à Brumath ont obtenu gain de cause. La maison est sauvée, a annoncé le maire de Brumath, grâce au bailleur social Alsace Habitat, qu'il préside.

Dans un communiqué diffusé mardi après-midi, Étienne Wolf a annoncé que « la maison alsacienne de Brumath sera sauvée ». Le maire met ainsi un terme à la polémique qui agitait la commune depuis plusieurs semaines. Pour rappel, la maison Riff, située au 23, rue du Général-Duport, était promise à la démolition pour céder la place à un immeuble collectif de onze logements.

La perspective de la disparition de cette bâtisse du XVII^e siècle avait mobilisé de nombreux habitants et des associations de défense du patrimoine (Amis du patrimoine brumathois et Association pour la sauvegarde de la maison alsacienne, AS-MA).

Alsace Habitat à la rescousse

« Durant les derniers jours, nous avons tous pu mesurer l'émoi suscité par le projet porté par un promoteur local et prévoyant l'édification d'un projet immobilier par la démolition d'une maison al-



Si cette bâtisse a subi des modifications au fil des années, plusieurs éléments datent du XVII^e siècle.
Photo DNA/E.S.

sacienne à colombages », écrit le maire de Brumath.

Plusieurs pistes avaient été étudiées pour maintenir le bâti, mais aucune ne s'était avérée concluante, en raison « des efforts financiers à consentir par les contribuables brumathois pour un achat et une remise aux normes actuelles » (*DNA du 13 avril*).

Le maire assurait toutefois maintenir le dialogue avec le propriétaire de la maison « pour trouver une solution qui convienne aux attentes des différentes parties dans le respect des règles et lois en vigueur ». Ce « dialogue » semble avoir porté ses fruits, « après de nombreu-

ses heures de réunion et de négociations avec les porteurs du projet », indique la mairie.

En effet, « le bailleur social Alsace Habitat, opérateur de la Collectivité européenne d'Alsace et spécialiste de la préservation du patrimoine alsacien, sensibilisé à la sauvegarde de cette maison alsacienne située en plein cœur de ville, s'est porté candidat au rachat de cette maison avec l'objectif de la restaurer », annonce le maire de Brumath.

Étienne Wolf, élu du canton de Brumath (conseiller de la collectivité européenne d'Alsace) est aussi président du conseil d'adminis-

tration de ce bailleur social.

Un courrier de Stéphane Bern

Suite à cette décision, le maire souhaite à présent que « les esprits s'apaisent » et que « nous puissions, ensemble, nous projeter positivement dans un dialogue constructif dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants ».

Il est vrai que l'affaire avait généré quelques tensions au sein de la commune, jusqu'à l'intervention remarquée de Stéphane Bern, le médiatique « Monsieur patrimoine » d'Emmanuel Macron. L'animateur de télévision

avait qualifié l'édile de « démolisseur ». Dans une lettre datée du 16 avril et adressée à Étienne Wolf, il exprime son « profond désaveu » quant au permis de démolir, l'état structurel de la maison lui semblant, d'après des éléments fournis par l'ASMA, « particulièrement bons ».

Stéphane Bern s'appuyait également sur l'architecte des Bâtiments de France, qui a estimé nécessaires la « préservation » et la « mise en valeur » de cette bâtisse du XVII^e siècle.

Comme de nombreuses associations de défense du patrimoine, Stéphane Bern se dit surpris que « dans une ville comme Brumath, il n'y ait que quatorze maisons alsaciennes méritant d'être sauvegardées ».

Une référence au PLU (plan local d'urbanisme) de 2009, qui protège quatorze bâtiments remarquables (et pas seulement des maisons alsaciennes, *DNA* du 17 avril). Stéphane Bern invite d'ailleurs à une révision de ce document de référence, « les mentalités et les sensibilités à l'égard du patrimoine ayant évolué », de nombreux couples se lançant dans la réhabilitation de vieilles demeures alsaciennes.

L'association des amis du patrimoine lui emboîte le pas en réclamant une extension de la liste des quatorze bâtiments et des règles plus strictes de protection.

Stéphane Bern, lui, conclut sa missive en faisant la leçon au maire de Brumath, également président du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Bas-Rhin (CAUE), et président d'un bailleur qui réhabilite lui-même des bâtiments : « À votre place, je serais très mal à l'aise de défendre et soutenir régulièrement des projets de réhabilitation et de cautionner en même temps un projet immobilier qui suppose la démolition d'un fleuron architectural de ma propre commune. »

Les élus sont prévenus

La dernière décision d'Étienne Wolf a réjoui l'Association de sauvegarde de la maison alsacienne (AS-MA), qui pense y avoir contribué. Ni elle, ni Stéphane Bern n'avaient réussi à sauver la maison de Geudertheim qui sera transformée en école et périscolaire, mais les élus sont prévenus : « Ils doivent dorénavant prendre conscience de leur responsabilité dans la préservation du patrimoine bâti, car les Alsaciens n'acceptent plus sa disparition », écrit Denis Elbel, vice-président.

Il semble pouvoir compter sur le soutien du présentateur de l'émission *Le Village préféré des Français*, qui a couronné Eguisheim en 2013, Kaysersberg en 2017 et Hunspach en 2020.

Émilie SKRZYPCZAK